

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de licence *Droit* de l'Université de Bourgogne a pour objectif de dispenser des connaissances fondamentales dans les disciplines juridiques : droit privé, droit public, histoire du droit et science politique. Elle permet aux étudiants d'acquérir une culture juridique indispensable à la poursuite d'études en master et de se présenter aux concours de la fonction publique. Elle permet de se préparer aux différents métiers du droit (cabinet d'avocat, étude notariale, cabinets de conseils juridique par exemple).

La licence de droit comprend six semestres qui sont divisés en unités d'enseignement (UE). Ainsi, chaque semestre de licence comprend quatre UE ayant chacune un objectif distinct : connaissances fondamentales, connaissances complémentaires, compétences additionnelles et compétences professionnalisantes.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. La licence peut être obtenue dans le cadre d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) et elle adaptée aux étudiants ayant des contraintes spécifiques (handicap, travail, soutien de famille). Les enseignements sont dispensés à Dijon et à Nevers pour les deux premières années.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* de l'Université de Bourgogne comporte un dispositif pédagogique qui lui permet d'atteindre sans difficulté ses objectifs. Tout au long des trois années de licence, les étudiants acquièrent des connaissances et une méthodologie qui leur permettent de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions ; ils peuvent aussi se présenter aux concours administratifs.

Les modalités d'accès à la licence sont tout à fait classiques et elle est accessible à une grande variété de publics. En revanche, la place du numérique reste modeste.

La formation reste centrée sur les enseignements juridiques mais elle est intégrée dans un champ de formation qui permet l'ouverture sur d'autres disciplines. L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants chercheurs ; elle est complétée par des professionnels du droit qui assurent des travaux dirigés. Par ailleurs, le pilotage pédagogique de la formation est tout à fait satisfaisant.

La licence *Droit* constitue une formation attractive. Le taux d'échec à l'issue de la première année reste conséquent (2/3 des étudiants). Chaque année, entre 200 et 350 étudiants intègrent les parcours de première année de master, ce qui correspond aux effectifs de troisième année.

Même si la place de la recherche reste limitée, les étudiants ont de la possibilité d'assister à des colloques. Les enseignements dispensés profitent de la forte présence d'enseignants chercheurs dans le cursus de la licence.

La place de la professionnalisation n'est pas prioritaire mais elle n'est pas négligée. Cela se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs destinés à faciliter l'accès au monde professionnel et de dispositifs d'aide à la réussite. Sur ce dernier point, de nets progrès ont été réalisés depuis la précédente évaluation. Des stages facultatifs sont possibles et valorisables en deuxième et troisième année. En outre, la licence est ouverte à l'international au moyen de partenariats académiques.

Il importe néanmoins de souligner que cette formation présente des carences en ce qui concerne le suivi de l'acquisition des compétences et le suivi des diplômés. Le dossier ne comporte pas de données exploitables sur ces derniers points. Par ailleurs, elle ne comporte pas de dispositif d'évaluation formalisé.

Au final, il apparaît que la licence *Droit* constitue le véritable socle des enseignements juridiques de l'Université de Bourgogne. Le pilotage est assuré par des responsables d'année et le doyen qui supervise l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les différents enseignements sont bien organisés par une bonne structuration des matières fondamentales de licence. L'équipe pédagogique est fortement impliquée dans la formation et cette dernière bénéficie de l'encadrement des responsables d'année. Toutefois, des efforts doivent être fournis quant au suivi des étudiants et à l'évaluation du contenu de la formation qui ne dispose pas de conseil de perfectionnement, un dispositif d'évaluation par les étudiants est pris en charge au niveau de l'université sans que des éléments ne soient fournis pour permettre d'en apprécier la prise en compte dans la formation.

Points forts :

- Attractivité de la formation.
- Bonne structuration des enseignements fondamentaux.
- Le suivi pédagogique des étudiants avec de bons dispositifs de professionnalisation.

Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Suivi de l'acquisition des compétences et des diplômés insuffisants.

Recommandations :

Il conviendrait de mieux formaliser les modalités de suivi des diplômés et de développer une évaluation par les étudiants. Il serait utile de mettre en place un conseil de perfectionnement et de mieux prendre en compte les évaluations par les étudiants.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Par les connaissances et la méthodologie acquises au cours des trois années de formation, les étudiants sont en mesure de poursuivre leurs études en master de droit dans de bonnes conditions. La licence permet également de se présenter aux concours administratifs. L'offre de formation est solide, complète cohérente et lisible.
Environnement de la formation	La licence de droit se présente comme un parcours de formation initiale qui permet une certaine diversification des enseignements. Les partenariats avec le secteur privé sont limités, ce qui est habituel pour une formation de ce niveau puisque l'objectif reste l'acquisition de compétences fondamentales. L'impact éventuel de l'environnement universitaire régional n'est pas précisé.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est complète et bien équilibré entre professeurs (15) et maîtres de conférences (32). Par ailleurs, des professionnels du droit assurent des travaux dirigés (10). Supervisant l'action de « responsables d'année », les démarches pédagogiques sont coordonnées par le vice doyen à la pédagogie chargé de la licence.
Effectifs et résultats	Le niveau des effectifs indiqué montre une formation tout à fait attractive (environ 1000 inscrits en première année de licence - L1, plus de 300 et L2 et L3). Néanmoins, le taux d'échec reste, certes habituel, mais important. Beaucoup d'étudiants changent d'orientation au cours de leurs cursus mais leur nombre n'est pas précisé. La licence <i>Droit</i> permet l'accès à quatre masters : <i>Droit privé, Droit public, Droit des affaires, Administration économique sociale et culturel</i> . Cela représente au total 11 parcours. Entre 340 et 200 étudiants intègrent les masters chaque année.

Place de la recherche	La place de la recherche dans cette formation reste limitée, ce qui est logique pour une formation de licence. Une initiation est cependant dispensée par des invitations à des colloques et par des liens établis entre l'enseignement et la recherche par la forte présence d'enseignants chercheurs dans le cursus (15 professeurs, 32 maîtres de conférences).
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est présente. Les travaux dirigés permettent d'acquérir des compétences professionnelles propres aux métiers du droit. La formation intègre aussi les dispositifs ayant pour objectif de faciliter l'accès au monde professionnel : unités d'enseignement spécifiques, aide à la rédaction de curriculum vitae (CV) et de lettres de motivation, préparation à l'entretien professionnel.
Place des projets et stages	Aucun stage obligatoire n'est prévu en particulier en raison du nombre d'étudiants. Les étudiants qui le souhaitent peuvent néanmoins valoriser des stages facultatifs en L2 et L3 (modalités de suivi non renseignées).
Place de l'international	La formation est ouverte à l'international avec notamment l'existence de cursus intégré franco-allemand (effectifs non précisés) et de nombreux partenariats (36) avec des universités étrangères. Cependant, le peu d'informations transmises quant aux effectifs ne permet pas d'apprécier quantitativement la place de l'international.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les modalités d'accès à la licence de droit sont tout à fait classiques. Cette formation comporte de nombreux dispositifs d'aide à la réussite : procédures d'orientation active (futurs L1), suivi des étudiants de L1, tutorat, permanence des enseignants, diversité des passerelles offertes aux étudiants en situation d'échec en janvier et février. Toutefois, l'impact quantitatif de ces dispositifs n'est pas précisé même s'il s'agit d'un net progrès depuis la précédente évaluation.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Si la formation est accessible à une grande variété de public, la place du numérique reste modeste.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont tout à fait classiques pour une licence. Toutefois, il existe peu d'examens oraux et les compétences transversales ne sont pas évaluées.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier n'est pas renseigné sur ce point.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés n'est pas réalisé en licence. Les informations transmises sont insuffisantes pour apprécier les parcours post licence.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation ne comporte pas de dispositif d'évaluation formalisé propre (dispositif centralisée) ni de conseil de perfectionnement.

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

